

RÈGLEMENT DU MAREDSOUS SUMMER TRAIL



Article 1 L'inscription au « Maredsous Summer Trail » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 Le « Maredsous Summer Trail » est une course ouverte à tous et à toutes. Sur les distances de 30 et 40 km l'âge minimum est de 18 ans. Sur le 15 km l'âge minimum est de 15 ans. Sur le 8 km l'âge minimum est de 10 ans. En attente des mesures d'exécution, qui doivent encore être prises dans le cadre du «décret de la communauté française relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport», le participant déclare en son chef, l'absence de toute contre-indication médicale à la pratique de la course à pied en compétition.

Article 3 Le « Maredsous Summer Trail» est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi auto-suffisance sur quatre distances. Hors sentiers le respect du code de la route est obligatoire.

Article 4 L'inscription est validée après le paiement auprès d'«ultratiming.be», un mail de confirmation est envoyé dès réception de celui-ci. Le montant de participation de l'édition 2022 est de 6€ pour 8 Km, 10€ pour 15 Km, 15€ pour 30 Km et de 20€ pour 45 km. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute modification ou transfert est toléré jusqu'à la clôture des inscriptions et l'attribution des dossards. Aucun remboursement ne sera accepté.

Article 5 Les retraits des dossards s'effectueront au départ, au Centre d'Accueil Saint-Joseph de Maredsous dès 9h00. Le départ du 30km et du 45 km sera donné à 10h00, le départ du 15km à 10h15 et le départ du 8 km à 10h30. Les podiums et la remise des prix auront lieu à 13h00 pour les 2 premières distances et à 15h00 pour les 2 grandes distances. Sont récompensés les 3 premiers du classement scratch hommes et dames de chaque distance.

Article 6 Ravitaillements :

Sur le 8 km : pas de ravitaillement

Sur le 15 km : 1 ravito (Eau & fruits).

Sur le 30 km : 2 ravitos (Ravito 1 : eau & fruits - Ravito 2 : liquide-solide (salé & sucré)).

Sur le 45 km : 2 ravitos (Ravito 1 : eau & fruits - Ravito 2 : liquide-solide (salé & sucré)).

Article 7 L'organisateur «Raid Bocq asbl» est couvert par une assurance en responsabilité civile et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 8 Les chiens sont acceptés dans la course sous l'entière responsabilité de leur maître. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse. Leurs maîtres s'engagent à respecter les autres coureurs et à s'effacer temporairement si nécessaire pour ne pas interférer dans la course des compétiteurs.

Article 9 Equipement obligatoire pour participer : un téléphone portable, des vêtements adaptés à la course, un gobelet personnel (pas de gobelets aux ravitos).

Equipement fortement conseillé : un ravitaillement personnel en eau (poche à eau, gourde) une couverture de survie (conseillée en cas d'attente des secours).

Article 10 Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image où il apparaît dans la course dans le cadre de sa promotion.

Article 11 En participant au Maredsous Summer Trail, le traileur s'engage à :

- Respecter et préserver l'environnement par son comportement.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Respecter le code la route
- Décharger l'organisateur de toutes reponsabilités en cas d'accident ou de vol.